

## #37 - Les assurances : qui couvre quoi ?



Flora, votre épouse, rentre en trombe dans la maison. Furibonde !

Elle vient d'avoir un accident de voiture avec le voisin qui lui est rentré dedans alors qu'elle faisait sa manœuvre.

Vous faites la réflexion que parmi tous les talents de votre épouse, sa capacité à faire des créneaux n'a jamais figuré en tête de liste. Outré par votre commentaire pour le moins sexiste, elle vous jette son sac à main au visage et vous ordonne de chercher un constat.

Tempête et hurlements, les enfants comprennent qu'il est de leur intérêt immédiat de se faire oublier. Loukoum, votre chien qui était dans la voiture, est terrorisé. Il tremble de tous ses os dans son panier où il s'est réfugié.

Une fois le constat trouvé, votre épouse ressort de la maison. Vous entendez le voisin faire le même commentaire que vous sur l'habileté de

Madame au volant, ce qui fait dégénérer encore plus la situation qui était déjà bien tendue.

Vous cherchez votre contrat d'assurance. Une fois le pavé digne de « Guerre et paix » exhumé de votre carton sur lequel est écrit « Papiers importants », vous en commencez la lecture en caressant Loukoum qui, blotti contre vous, se remet doucement de ce qu'il a cru être sa dernière heure.

Pour résumé : c'est compliqué.

Vous décidez qu'il est temps de refaire le point sur les assurances que vous avez souscrites.

### **Assurances (hors santé) pour les particuliers**

Pour les particuliers, voici les assurances (hors santé) les plus courantes :

Assurance habitation : elle couvre les sinistres qui sont liés à l'habitation. Le plus souvent, il s'agira de l'incendie, l'inondation, la foudre... Les assurances habitation couvrent aussi la plupart du temps votre responsabilité civile et celle de votre famille (hors risques liés à l'utilisation d'un véhicule). Par exemple, vous n'avez pas déblayé la neige de votre trottoir et le voisin tombe : c'est votre assurance qui payera ses soins.

A quoi faut-il penser ?

- L'assurance n'est pas la même selon que vous soyez propriétaire ou locataire.
- Si votre maison explose du fait d'une fuite de gaz, vos voisins seront-ils indemnisés ? Et vous ? On peut poser la même question si un de vos arbres tombe sur la route et crée un accident pendant une tempête. Ou encore si Flora oublie de fermer le robinet de la baignoire quand elle prépare son bain et que tout l'étage est inondé.
- Avez-vous suffisamment de plafond d'assurance ? Parfois, on souscrit une assurance puis on n'y touche plus des années durant. Le patrimoine peut évoluer. Certains biens doivent aussi être assurés à part.

Assurance voiture : très classique, elle couvre les sinistres qui sont liés à l'utilisation de votre voiture. L'assurance « tiers » est obligatoire mais pas l'assurance tous risques. Si vous rentrez dans la voiture de votre voisin, l'assurance tiers remboursera votre voisin, l'assurance tous risques vous remboursera également vous.

A quoi faut-il penser ?

- Votre vieille voiture est assurée tous risques : vous ne serez pas indemnisé au-delà de sa valeur à l'argus voire à la casse. Attention à ne pas payer une assurance qui ne vous ouvre droit qu'à une faible indemnisation.
- Les niveaux de franchise sont variables.
- Tous les conducteurs sont-ils assurés ? Théo peut-il faire la conduite accompagné ?
- Vous n'êtes pas assurés si vous conduisez en grand excès de vitesse, au-delà du seuil légal d'alcoolémie (si vous tués ou blessés quelqu'un, la Sécu ne payera pas, ce sera pour votre pomme !) ou sous l'emprise de stupéfiants.

Assurance scolaire : un terme qui veut tout dire et rien dire. Cela couvre généralement les dégâts qui sont commis par votre progéniture à l'école mais cela peut aussi couvrir les enfants eux-mêmes, et parfois en dehors de l'école.

A quoi faut-il penser ?

- S'assurer que vos enfants sont aussi couverts par l'assurance s'ils sont victimes : Mélisse qui tombe dans l'escalier de l'école, Théo qui se bat avec un camarade pour épater Juliette.

Assurance santé pour animaux : Mélisse regarde assidument la série « Super Vétérinaire » sur la chaîne 23 et le Docteur vétérinaire Noël Filzpatrick hante ses nuits. Plus tard, si elle ne reprend pas l'usine de marmottes en peluche, Mélisse veut poser des implants bioniques à 5 000 dollars aux petits chats nécessiteux. Ce que vous avez retenu de tout ça, c'est que les soins vétérinaires coûtent cher. (Au même titre que les soins en médecine humaine sauf que vous ne vous en rendez pas compte car c'est la Sécu qui paye !). Ici, pas de Sécu, c'est pour votre poche. Vous regardez votre chien, Loukoum, qui a la tête plongée dans un seau plein de nettoyeur pour salle de bain et qui lape les résidus de produits chimiques avec gloutonnerie, et vous vous dites qu'il faut songer à le faire assurer.

Des assurances spécialisées peuvent couvrir tout ou partie des frais de santé pour vos animaux de compagnie (entre 15 et 50 € par mois en moyenne).

A quoi faut-il penser :

- Aux délais de carence
- A ce qui est pris en charge : Les vaccins ? Les soins en cas d'accident ? Si le chien du voisin vient mordre Loukoum ? Aux maladies chroniques ?

Assurance de la carte bleue : Si vous avez une carte bancaire haut de gamme (Visa Premier, Mastercard Gold, ou plus), vous avez des assurances comprises dans la cotisation : assurance des voitures de location, annulation des voyages... Attention toutefois car pour que ces assurances fonctionnent, vous devrez avoir payé la totalité des prestations avec cette carte bleue pour que l'assurance qui y est liée fonctionne !

Les sites Internet desdites cartes vous donneront les informations. Sinon, vous pouvez consulter votre banque.

Les extensions de garantie de l'électroménager : voilà une assurance que l'on vous propose toujours quand vous achetez par exemple de l'électroménager (machine à laver, lave-vaisselle...). On vous assure contre le risque de panne de votre machine. Faites le calcul, car très souvent ces assurances sont très coûteuses par rapport aux risques qu'elles couvrent. Si pour trois ans de plus vous payez 30% du prix d'achat en plus, pour que la prestation soit rentable pour vous, il faut que la machine ait plus d'une chance sur trois de tomber en panne dans l'intervalle...

## **Les assurances santé**

La Sécurité Sociale : c'est un organisme public qui assure à tout le monde de pouvoir être soigné s'il le nécessite. En théorie.

En fait, la Sécurité sociale va vous rembourser une partie des soins, sauf si vous avez pas ou peu de revenus, auquel cas vous pourrez bénéficier de régimes plus favorables.

Ce qu'il faut savoir :

- Vous ne serez pas toujours remboursé de tous vos frais : notamment les dépassements d'honoraires de spécialistes, ou encore les lunettes, le dentiste, etc.
- Les règles sont en train de changer avec la loi relative au contrat d'accès aux soins. J'en parlais dans une publication fin 2016 (<https://www.linkedin.com/pulse/contrat-dacc%C3%A8s-aux-soins-%C3%A9volution-au-1er-janvier-2017-voulot-charly/>)
- Le régime en Alsace-Moselle est différent de celui du reste de la France.

Les assurances santé complémentaires (ce que l'on appelle les mutuelles) :

Il faut déjà identifier vos besoins. Mélisse est myope comme une taupe, Théo se goinfre de crocodiles en sucre et a des caries, Flora a des problèmes « qui ne vous regardent pas » et votre dos vous fait souffrir.

Désormais, si vous êtes salarié, votre employeur doit vous en fournir une. Mais attention aux garanties qui peuvent ne pas être adaptées à vos besoins. Si votre conjoint et vous-même êtes salariés, prenez la mutuelle qui couvre le mieux toute la famille : le coût de l'extension familiale sera souvent moins cher que la souscription à une autre mutuelle.

Si un est salarié et l'autre pas, la surprime sera plus importante pour couvrir le non-salarié qui bénéficie d'un régime de protection sociale moins favorable à la base.

Vous pouvez également souscrire des contrats supplémentaires aux contrats que vous avez déjà pour couvrir ce qui n'est ni couvert par la Sécu, ni par votre mutuelle d'entreprise. On parle alors de sur-complémentaire, ou de super-complémentaire.

### Les prévoyances :

Ce sont des assurances qui vous couvrent en cas de vrai gros pépin de santé : vous êtes invalide, voire vous mourez.

C'est la prévoyance qui va vous indemniser dans ce cas pour le reste de votre vie. Par opposition à la Sécu et à la mutuelle qui payeront uniquement pour que les médecins vous soignent.

Une fois encore, il y a pleins de contrats différents et chacun est libre de faire ses choix et de prendre ses risques.

## Les assurances-vie :

Elles assurent votre vie, ou plus exactement votre mort. Mais « assurance-mort », c'est moins vendeur. Si vous mourrez, le bénéficiaire que vous aurez désigné touchera de l'argent quand vous mourrez.

Ce qu'il faut savoir :

- Ça ne marche pas (sauf exceptions) si vous vous suicidez. Comme on l'a vu au début, il n'y a dans ce cas pas d'aléa car vous êtes volontairement à l'origine du fait générateur qui active l'assurance.
- Il y a des assurances-vie qui servent de placement que vous pouvez récupérer sous certaines conditions, d'autres qui sont de vraies assurances où vous payez une prime qui est acquise à l'assureur quoi qu'il arrive.
- Le bénéficiaire n'est pas forcément un de vos héritiers. Cela permet d'optimiser les successions. Parlez-en à votre notaire le cas échéant.

Les assurances emprunt : elles couvrent le risque que vous mourriez ou soyez invalide et ne puissiez pas rembourser votre emprunt. On prend généralement une assurance assez forte sur l'habitation principale, puis plus sobre sur les autres emprunts, car le risque est moindre : si vous êtes invalide et sans revenu, vous pouvez revendre l'immeuble de placement que vous avez. Vendre votre domicile et vous retrouver à la rue, cela pose d'autres problèmes.

Faites jouer la concurrence. Les banques ne peuvent, en principe, pas vous refuser la délégation d'assurance à un organisme d'assurance autre que celui de la banque.

## Les assurances pour professionnels

L'assurance responsabilité civile professionnelle : si vous faites mal votre travail et que votre client se retourne contre vous, c'est cette assurance qui payera. Attention, cela ne couvre pas les poursuites pénales ou disciplinaires des ordres (ordre des experts comptables par exemple).

L'assurance responsabilité pénale : elle ne prendra jamais le montant de l'amende en charge car les condamnations pénales ne sont pas assurables. Par contre, elle pourra prendre en charge les frais d'avocat et de caution par exemple.

L'assurance décennale : c'est une assurance qui est obligatoirement souscrite par les professionnels du bâtiment. Cette assurance couvre les malfaçons importantes qui seraient réalisées : le bâtiment se fissure car le maçon a raté son mur...

Pour les professionnels du bâtiment, c'est une assurance très coûteuse : entre 8 à 15 % du chiffre d'affaires ! Exigez que celui qui fait des travaux pour vous ait cette assurance (demandez un certificat d'assurance qui précise les activités et la période couvertes).

L'assurance contre les cyber-attaques : nouveau contrat qui se développe, il vous prémunit de tout ou partie des implications financières d'une cyber-attaque dont vous feriez l'objet.



## Conclusion

Tous les risques sont assurables, mais cela a un coût. Il faut réaliser un arbitrage entre la probabilité que le risque arrive et son impact potentiel.

Faire un bilan de ses assurances régulièrement est un bon réflexe, tant personnellement qu'au niveau de votre entreprise.

Votre expert-comptable peut vous assister dans cette analyse et vous adresser aux assureurs qui ont les meilleures solutions pour vous.

Attention aux délais de préavis de dénonciation des contrats : 3 mois avant le 31 décembre, c'est dans 3 jours !

Le soir venu, le calme est revenu dans la maison. Plus de peur que de mal, l'accident n'a fait que plier un peu de tôle. Vous êtes en tous risques, ce n'est pas si grave.

Votre épouse ne vous a pas encore tout à fait pardonné votre incartade verbale du jour. Vous faites amende honorable et plaidez un trait d'esprit malheureux. Votre épouse vous fait alors sèchement remarquer que votre « blague » était d'autant plus infondée que vous enfoncez un jour sur deux le poteau de votre boîte aux lettres en faisant exactement la même manœuvre. Vexé, vous tentez de changer de sujet et vous demandez aux enfants comment s'est passée l'école.

Silence coupable de vos deux garnements.

Vous soupirez et donnez subrepticement un bout de jambon à Loukoum qui semble s'être remis de sa frayeur du jour. Vous notez toutefois qu'au moment de sa promenade, il a laissé une distance de sécurité de quelques mètres entre la voiture et lui.